



POUR MIEUX PERFORMER

Programme d'analyse et de démonstration industrielles

GRANDES ENTREPRISES



Programme d'analyse et de démonstration industrielles – Grandes entreprises

Le Programme d'analyse et de démonstration industrielles – Grandes entreprises vise à sensibiliser les clients à l'efficacité énergétique et à démontrer les avantages des nouvelles technologies plus efficaces, qui permettent de réduire la consommation d'électricité.

Le programme comporte deux volets :

- **Volet analyse énergétique**
Hydro-Québec offre une aide financière à la réalisation d'une analyse énergétique couvrant toute source d'énergie ou d'un projet de mesurage en continu.
- **Volet démonstration d'une nouvelle technologie**
Hydro-Québec offre une aide financière à la réalisation d'un projet de démonstration d'une nouvelle technologie très efficace du point de vue de la consommation d'électricité, implantée pour la première fois dans un secteur d'activité industriel au Québec.

Admissibilité au programme

Est admissible au programme toute personne morale, société ou organisation titulaire d'un ou de plusieurs abonnements aux tarifs de grande puissance, qui exploite un ou plusieurs sites industriels.



Volet analyse énergétique

Les analyses ont pour objet de déterminer les possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique d'un site industriel.

Une analyse énergétique doit :

- viser la consommation globale (toute source d'énergie) du site industriel
- permettre de sensibiliser la direction et le personnel à l'efficacité énergétique dans le but d'encourager l'application des mesures d'économie d'électricité recommandées
- dégager une vision globale de l'efficacité énergétique
- faire l'objet d'un rapport écrit
- faire l'objet d'un plan d'implantation des mesures préconisées

Coûts admissibles

- Les coûts des spécialistes externes
- Les coûts des spécialistes internes

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

Hydro-Québec offre une aide financière qui correspond au moindre des montants suivants :

1	un maximum de 50 % des coûts de l'analyse énergétique
2	un maximum de 25 000 \$ par analyse

Le client peut procéder à plusieurs analyses énergétiques, jusqu'à concurrence d'une aide financière cumulative de 100 000 \$¹ pour un site industriel.

Mesurage en continu

Hydro-Québec offre également une aide financière pour les projets de mesurage en continu de la consommation d'électricité.

Coûts admissibles

- Achat des équipements de mesurage de la consommation d'électricité
- Installation des équipements de mesurage par des spécialistes internes et externes

L'aide financière offerte¹ correspond au moindre des montants suivants :

- 50 % des coûts admissibles du projet
- 75 000 \$ par projet

Un client peut réaliser plusieurs projets jusqu'à concurrence de 75 000 \$ par abonnement¹.

1. L'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition est conditionnelle à l'approbation de la Régie de l'énergie.

2. PRI : période de récupération de l'investissement.

Volet démonstration d'une nouvelle technologie

Un projet de démonstration vise à établir l'efficacité d'une nouvelle technologie ayant un potentiel élevé de réduction de la consommation d'électricité spécifique (par unité produite), dans le but d'en diffuser les résultats et de favoriser ainsi son appropriation par l'industrie.

La technologie en démonstration doit satisfaire aux exigences suivantes :

- être commercialement disponible
- la PRI² doit être inférieure à 10 ans, en ne considérant que les économies d'électricité
- ne pas être utilisée au Québec parce qu'elle présente des risques ou qu'elle n'est pas connue

Coûts admissibles

- L'acquisition d'équipements, y compris ceux de mesurage
- L'installation et la mise en route réalisées par l'externe
- Les tests et l'optimisation
- Le mesurage réalisé par l'externe, avant et après la réalisation du projet
- Les travaux d'ingénierie réalisés par l'externe

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

Hydro-Québec alloue une aide financière, évaluée cas par cas, selon les balises suivantes :

1	un maximum de 50 % des coûts admissibles du projet
2	un maximum de 300 000 \$ par projet

La contribution du client doit correspondre à au moins 25 % des coûts admissibles du projet de démonstration. Celui-ci doit être réalisé dans un délai maximal de 24 mois.

Le client peut réaliser plusieurs projets et recevoir une aide financière cumulative maximale de 300 000 \$, selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

- si le client a un ou plusieurs abonnements pour un site : 300 000 \$ par site
- si le client a plusieurs sites pour un abonnement : 300 000 \$ par abonnement

L'aide financière est versée en trois tranches :

1	un premier paiement de 25 % au début du projet
2	un deuxième paiement de 50 % à la suite de la mise en route des équipements
3	un troisième paiement, correspondant à l'aide résiduelle, à la fin du projet

DIFFUSION DES RÉSULTATS

Hydro-Québec doit conclure au préalable une entente avec le client concernant la divulgation de toute information liée à la technologie en démonstration, afin de favoriser son appropriation par l'industrie.



Comment présenter une proposition

Pour présenter une proposition de projet, le client doit remplir le formulaire approprié et fournir les documents à l'appui.

Les formulaires peuvent être téléchargés à partir du site :

www.hydroquebec.com/grandesentreprises/ee

Pour obtenir plus de renseignements sur le programme, veuillez communiquer avec un délégué commercial.

Ce dépliant est un résumé du document *Guide du participant du Programme d'analyse et de démonstration industrielles – Grandes entreprises*. La version complète de ce document prévaut en tout temps.



Les programmes d'économie d'électricité destinés aux grands clients industriels

Dans le but d'atteindre l'objectif d'économies d'électricité qu'elle s'est fixé dans son Plan global en efficacité énergétique, Hydro-Québec offre à ses grands clients industriels les trois programmes suivants :

Programme d'initiatives industrielles – Grandes entreprises

- Les clients peuvent bénéficier d'une aide financière à la réalisation de projets visant à réduire la consommation d'électricité spécifique.

Programme d'analyse et de démonstration industrielles – Grandes entreprises

- **Volet analyse énergétique**
Les clients peuvent profiter d'une aide financière pour effectuer une analyse énergétique couvrant toute source d'énergie utilisée dans une usine ou pour réaliser un projet de mesurage en continu.
- **Volet démonstration d'une nouvelle technologie**
Les clients peuvent obtenir une aide financière pour démontrer les économies d'électricité qui découlent de l'utilisation d'une nouvelle technologie hautement efficace, implantée pour la première fois dans un secteur d'activité industriel au Québec.

Programme d'amélioration majeure d'usine – Grandes entreprises

- Les clients peuvent obtenir une aide financière pour réaliser des projets majeurs qui réduisent considérablement la consommation d'électricité globale d'une ou de plusieurs de leurs usines.

On peut obtenir les documents et formulaires relatifs à ces programmes :

- auprès d'un délégué commercial
- par courriel à programmes.ge@hydro.qc.ca
- sur le site : www.hydroquebec.com/grandesentreprises/ee
- par téléphone en composant le 1 866 373-6306

Créateurs de solutions

www.hydroquebec.com/grandesentreprises/ee

Hydro-Québec

2, complexe Desjardins, tour Est, 18^e étage
C. P. 10000, succ. Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H7

Réalisé par la direction principale – Communications
pour la direction – Grandes entreprises

2008G856F,5M

Septembre 2008

